

■ SÉNAT

CL du 31/10/12

## Michel Boutant plaide pour les gens du voyage

Le sénateur socialiste charentais Michel Boutant est intervenu hier matin pour poser une question au Sénat, demandant la fin du livret de circulation obligatoire pour les gens du voyage, «discriminatoire», a-t-il plaidé, s'étonnant que l'inscription sur les listes électorales ne soit possible qu'après trois ans de rattachement à la même commune, alors que ce délai est de six mois pour les SDF. «Le Conseil constitutionnel [...] a partiellement censuré cette loi. À quand une abrogation définitive?» Dominique Bertinotti, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée de la Famille, lui a répondu: «Nous devons revoir le régime des gens du voyage», a-t-elle reconnu, soulignant les initiatives parlementaires déjà prises en ce sens. Elle a rappelé que le Conseil constitutionnel avait censuré «le carnet de circulation et l'obligation de rattachement à une commune pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales», mais que les autres dispositions de la loi avaient été jugées conformes.